

Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

Tél: 01 56 41 51 50 – Mél: federation@pste.cfdt.fr

Site internet: HTTPS://PSTE.CFDT.FR

Questions et Demandes CFDT PSTE INC RECOUVREMENT du 5 juillet 2023

1. Lors de l'INC recouvrement du 22 février, la CFDT souhaitait connaître le protocole de modération sur l'usage de Yammer et qui est chargé de sa gestion, il nous avait été indiqué que ce document nous serait transmis. A ce jour, il ne semble pas nous avoir été adressé.

La CFDT réitère sa demande.

- 2. La CFDT demande un point de situation sur l'attribution de la prime FITA. En effet, il nous est remonté des interprétations différentes sur les critères d'attribution suivant les organismes locaux.
- 3. À la suite de l'incident sur le centre de Feyzin qui a pénalisé l'ensemble des plateformes téléphoniques, la CFDT demande que les journées concernées soient neutralisées pour le calcul de l'intéressement 2023.
- 4. Concernant les promotions dans le cadre des parcours N3/N4, la CFDT demande comment se justifient les différences de modalités entre organismes, pour obtenir le passage au niveau 4 ?

En effet, selon les organismes, les salariés candidats passent un simple entretien quand d'autres ont des dossiers à préparer et passent par des mises en situation. La CFDT demande que les modalités pour candidater et obtenir le bénéfice de ce parcours soient identiques et se limitent à un entretien.

5. De nombreuses remontées de terrain font état de salariés qui souhaiteraient pouvoir exercer un deuxième emploi (autre que ceux permis actuellement) afin de compléter leur salaire. **La CFDT**

souhaiterait avoir connaissance du nombre de demandes effectuées ?

- **6.** À la suite de la diffusion de la lettre collective du 26 juin concernant la rénovation du dispositif de Validation de la Maîtrise de Fonction (VMF) pour les inspecteurs du recouvrement, la **CFDT** demande une précision :
 - les parcours VMF sont-ils pris en charge financièrement à 100% par l'Urssaf Caisse Nationale, pour les organismes dont le taux de 75 % d'inspecteurs niveau 7 est déjà atteint ?
- 7. La CFDT constate une augmentation des demandes d'avances sur salaires, l'Urssaf Caisse Nationale peut-elle nous le confirmer et si oui, la CFDT souhaite connaitre le taux de recours aux avances sur salaires ainsi que nombre de jours de RTT qui sont rachetés par les salariés.
- 8. Concernant l'attractivité des emplois et le pouvoir de vivre des salariés du Recouvrement comme pour le Régime général, la CFDT demande à l'Urssaf Caisse Nationale de porter auprès du Comex et des Pouvoirs publics l'urgence de mesures salariales collectives, ainsi qu'un budget conséquent pour négocier une nouvelle classification.

Sur ce sujet, pour la **CFDT** deux points importants sont à actionner au sujet de la rémunération :

- Une augmentation de la valeur du point de 8% avec un minimum garanti de 160 € brut au 1er janvier 2023
- Une enveloppe budgétaire conséquente pour débuter de nouvelles négociations classification